

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

de renseignement.

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnen	nentale
Date de réception : 15/05/2020	Dossier complet le : 25/05/2020	N° d'enregistrement :
10/00/2020	25/05/2020	f09320p0118
	1. Intitulé du projet	
Défrichement de 1,42 ha dans le cadre	de la création du Barreau de liaison RD6/A	8 – CONTOURNEMENT DE LA BARQUE sur les
communes de Fuveau, Meyreuil, Chate	eauneuf-le-Rouge (13)	Control of the Contro
2. Identificatio	on du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Département des Bouches du Rhône	e
Nom, prénom et qualité de la personn		
habilitée à représenter la personne mor	Daniel WIRTH Directeur des Routes e	et des Ports
RCS / SIRET   2   2   1   3   0   0	0 1 5 0 0 2 4 7 Forme ju	uridique Collectivité territoriale
Jo	ignez à votre demande l'annexe obli	igatoire nº1
3. Categorie(s) applicable(s) du to	ibleau des seuils et critères annexé à l'art dimensionnement correspondant du	ficle R. 122-2 du code de l'environnement et
	differsionifement correspondant du	projet
	0	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au re	gard des seuils et critères de la catégorie
	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is:	gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° premiers boisements et déboiseme	Caractéristiques du projet au re	gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is:	gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° premiers boisements et déboiseme	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is:	gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° premiers boisements et déboiseme	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is:	gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° premiers boisements et déboiseme	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is:	gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° premiers boisements et déboiseme	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is: ents a) autre déboisement autre titre du R3	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha
47° premiers boisements et déboiseme en vue de la reconversion de sols	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is: ents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du pro	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha
47° premiers boisements et déboiseme en vue de la reconversion de sols  Doivent être annexées au présent fo	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is: ents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du promulaire les pièces énoncées à la rubrique	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha
47° premiers boisements et déboiseme en vue de la reconversion de sols  Doivent être annexées au présent foi	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is: ents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du promulaire les pièces énoncées à la rubrique ventuels trayaux de démolition	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha ojet
47° premiers boisements et déboiseme en vue de la reconversion de sols  Doivent être annexées au présent for 4.1 Nature du projet, y compris les ét Le présent formulaire cas par cas conce	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is: ents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du promulaire les pièces énoncées à la rubrique ventuels travaux de démolition erne les opérations de défrichement, intervalues de la rubrique de les opérations de défrichement, intervalues de démolition erne les opérations de défrichement, intervalues de la rubrique de la rubr	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha ojet
47° premiers boisements et déboisement de sols  Doivent être annexées au présent for 4.1 Nature du projet, y compris les étale présent formulaire cas par cas conce préparatoires du projet routier de control de	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is: ents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du promulaire les pièces énoncées à la rubrique ventuels travaux de démolition erne les opérations de défrichement, interverournement du hameau de La Barque (13).	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha ojet ue 8.1 du formulaire entions qui constituent l'une des phases
47° premiers boisements et déboisement de sols  Doivent être annexées au présent for 4.1 Nature du projet, y compris les ét Le présent formulaire cas par cas conce préparatoires du projet routier de content en effet la construction de la déviation	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is: ents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du promulaire les pièces énoncées à la rubrique ventuels travaux de démolition erne les opérations de défrichement, intervournement du hameau de La Barque (13).  nécessite un défrichement cumulé de 1,42	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha ojet
Doivent être annexées au présent for 4.1 Nature du projet, y compris les ét Le présent formulaire cas par cas conce préparatoires du projet routier de content effet la construction de la déviation annexe) qui affectera les composants s	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques issents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du promulaire les pièces énoncées à la rubrique ventuels travaux de démolition erne les opérations de défrichement, intervalournement du hameau de La Barque (13).  nécessite un défrichement cumulé de 1,42 uivants :	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha ojet ue 8.1 du formulaire entions qui constituent l'une des phases
47° premiers boisements et déboiseme en vue de la reconversion de sols  Doivent être annexées au présent for 4.1 Nature du projet, y compris les ét Le présent formulaire cas par cas conce préparatoires du projet routier de cont En effet la construction de la déviation annexe) qui affectera les composants s - boisements rivulaires (ripisylves de l'A	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques issents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du promulaire les pièces énoncées à la rubrique ventuels travaux de démolition erne les opérations de défrichement, intervalournement du hameau de La Barque (13).  nécessite un défrichement cumulé de 1,42 uivants :	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha ojet ue 8.1 du formulaire entions qui constituent l'une des phases
Doivent être annexées au présent for 4.1 Nature du projet, y compris les ét Le présent formulaire cas par cas conce préparatoires du projet routier de content effet la construction de la déviation annexe) qui affectera les composants s	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques issents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du promulaire les pièces énoncées à la rubrique ventuels travaux de démolition erne les opérations de défrichement, intervalournement du hameau de La Barque (13).  nécessite un défrichement cumulé de 1,42 uivants :	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha ojet ue 8.1 du formulaire entions qui constituent l'une des phases
Doivent être annexées au présent for 4.1 Nature du projet, y compris les ét Le présent formulaire cas par cas conce préparatoires du projet routier de cont En effet la construction de la déviation annexe) qui affectera les composants s - boisements rivulaires (ripisylves de l'A - bosquets caducifoliés - haies arborées	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques is: ents a) autre déboisement autre titre du R3  4. Caractéristiques générales du promulaire les pièces énoncées à la rubrique ventuels travaux de démolition erne les opérations de défrichement, intervolumement du hameau de La Barque (13).  nécessite un défrichement cumulé de 1,42 uivants : arc, vallat de Bramefan)	gard des seulls et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 41-1 du Code forestier de plus de 0,5 ha ojet ue 8.1 du formulaire entions qui constituent l'une des phases

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

La suite de l'analyse ne porte que sur cette opération de défrichement. Le reste du projet ayant fait l'objet d'une Déclaration

d'Utilité Publique et DLE et décision de l'Autorité Environnementale par ailleurs.

### 4.2 Objectifs du projet

Le défrichement constitue la première phase d'intervention en phase chantier du projet routier du contournement de La Barque.

Le projet routier a pour objectifs de :

- Améliorer et sécuriser les trafics de transit entre l'A8 / RD7n et la RD6, en évitant la traversée du hameau de La Barque;
- Apaiser et sécuriser le trafic de la RD96 dans la traversée de La Barque et sur les axes connexes
- Améliorer la desserte locale et le cadre de vie des habitants;
- Gagner en sécurité pour les usagers de la route et les habitants de La Barque
- Inscrire le projet dans une vision prospective du développement économique et démographique locale.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La demande concerne exclusivement des opérations de défrichement en phase chantier, préalable au projet routier de déviation de La Barque. Celles-ci consisteront en un débardage mécanisé et arrachage des souches, et ce entre octobre et novembre. Ces interventions nécessiteront des précautions au préalable en faveur de la biodiversité :

- Évitement et une mise en défens des arbres remarquables situés à proximité (pour plus de détails sur les mesures en faveur de la biodiversité voir pièce jointe au présent formulaire - mesure E1 extraite du dossier CNPN réalisé en parallèle), );
- Respect du calendrier écologique imposé (mesure R1 extraite du dossier CNPN réalisé en parallèle),
- Limitation et matérialisation des emprises (mesure R2 extraite du dossier CNPN réalisé en parallèle),
- Abattage en mode doux pour les arbres remarquables (mesure R4 extraite du dossier CNPN réalisé en parallèle),

Un descriptif du projet routier est joint en annexe. Pour information, la mise en service des ouvrages se fera progressivement en fonction de la réalisation des travaux de construction du contournement de La Barque :

1ere Phase : - Démolition des bâtis

2eme Phase: - Giratoire nord,

3eme Phase : - Équipement de sécurité, signalisation horizontale et verticale sur l'ensemble de l'opération,

4eme Phase : - Voie de désenclavement sud de la RD6 au quartier des Amandiers (desserte de sécurité)

5° phase : - Réalisation des 4 ouvrages d'art & Déviation localisée de la RD6c

6° phase : - Réalisation du barreau de contournement de la Barque & Giratoire sud

7° phase : - Réaménagement de la RD6 & Giratoire de La Barque

8° phase : - aménagements paysagers

Par ailleurs, le Conseil Départemental, maître d'ouvrage des travaux, s'engage à ordonnancer le phasage des travaux en respectant le calendrier écologique.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement (objet de la présente demande de cas par cas); la phase d'exploitation concernera le projet routier à venir.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Le projet routier pour lequel la présente demande de défrichement est nécessaire a fait l'objet de :  - Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique;  - Etude d'impact datant d'octobre 2015 (le maître d'ouvrage s'est auto-soumis à cette étude réglementaire);  - avis de l'autorité environnementale ;  - Dossier loi sur l'eau datant de juillet 2016;  - Dossier de dérogation espèces protégées (faune et flore), en cours de mise à jour courant 2020;  - Evaluation des incidences Natura 2000 simplifiée.  Pour la demande de défrichement, une mise à jour spécifique de l'évaluation des incidences Natura 2000 est jointe en annexe.  4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées  Grandeurs caractéristiques					
xe rubrique 8.2					
graphiques <sup>1</sup> Long°' _ Lat°'					
5° a), 6° a), b) 11°a) et b), 3° a) et b) de R. 122-2 du ement:  Long: 5° 32' 1.32" lat: 43° 29' 3.34"  long: 5° 31' 46.41" Lat: 43° 28' 33.92" sées Fuveau ge Meyreuil  s (N° et section) est jointe en annexe rubrique 8.2 de la présente ar cas					
ande les annexes n° 2 à 6					
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation ou le nouvrage existant?  Non X  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?					
5° a), 6° a), b) 11°a) et b), 3° a) et b) de R. 122-2 du ement:  Long: 5° 32' 1.32" lat: 43° 29' 3.34"  long: 5° 31' 46.41" Lat: 43° 28' 33.9 sées Fuveau ge Meyreuil  s (N° et section) est jointe en annexe rubrique 8.2 de la préser er cas  ande les annexes n° 2 à 6					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?	0	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La communauté du Pays d'Aix (auquel appartiennent les 3 communes concernées) fait l'objet d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) approuvé en décembre 2015 pour la période 2015-2020. Le Département des bouches du Rhône dispose aussi d'un PPBE établi en 2016 et reconduit en 2019 pour 5 ans.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Un monument historique est présent sur la commune de Fuveau : la chapelle Saint Michel (arrêté du 26 ars 1982) le projet est situé à proximité du Grand Site de la Sainte Victoire.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			Le site intercepte 3 zones humides issues de l'inventaire départemental. Un inventaire est actuellement en cours pour délimiter les zones humides selon la législation en vigueur au sein de l'aire d'étude dans le cadre du dossier de dérogation en cours de mise à jour.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Fuveau est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels pour retrait et gonflement des argiles approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2007 (puis certaines pièces ont été mises à jour en 2013), idem pour Meyreuil et Chateauneuf le rouge.  L'aire d'étude est concernée par le phénomène de retrait et gonflement des argiles dont l'intensité est qualifiée de "faible".  Pas de PPRT pour ces 3 communes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Le site le plus proche référencé par la DREAL est celui du SNET sur Meyreuil (établissement en activité faisant l'objet d'une étude simplifiée de risques classe 3).
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	Aucun captage AEP n'est recensé par l'ARS aux abords
Dans un site inscrit ?	0	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	0	X	Le secteur d'étude est localisé à proximité des sites ZSC et ZPS "Montagne Sainte Victoire" située à 3km. Un formulaire d'évaluation des incidences des opérations de défrichement est joint pour ces deux sites.
D'un site classé ?	0	×	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidence	es potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Néant
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	×	Néant
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<b>a</b>	×	Les opérations de défrichements exporteront les rémanents ainsi que les arbres abattus.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		×	Néant pour les opérations de défrichement.
Milleu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		La recherche bibliographique et des prospections de terrain rendent compte de plusieurs enjeux sur la zone d'étude. L'étude faunistique et floristique est actuellement en cours de mise à jour en vue de l'actualisation de la demand de dérogation espèces protégées pour le projet routier intégrant les opérations de défrichement. Des mesures ont été prises et seront actualisée au regard de ces relevés de terrain, aussi bien au niveau de la faune que de l'flore, afin de limiter l'impact du projet sur la biodiversité. Les arbres nécessitant d'être abattus occasionnent néanmoins une rupture fonctionne ainsi qu'une perte d'habitat d'espèces protégées.
			×	Une étude faunistique et floristique a été menée par le cabinet Naturalia, afi d'une part d'estimer l'impact sur les zones Natura 2000, et d'autre part, pour proposer des mesures adaptées, afin de limiter cet impact sur les zones Natura 2000.  Aucune atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire participar à la désignation des ZPS et ZSC "Montagne Sainte Victoire"

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×		Le projet traverse l'Arc et nécessite l'abattage d'une partie de la ripisylve classée en zone humide.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet affecte des espaces agricoles et naturels en bordure de zone urbaine. Il affecte également les continuités écologiques et notamment au droit des affluents de l'Arc.  Les impacts engendrées par ces opérations sont traitées dans le cadre du dossier de demande de dérogation espèces protégées.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Néant
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	X	Ce n'est pas le cas pour les opérations de défrichement considérées ici.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?	_ _	X	Néant
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Les interventions de défrichement sont ponctuelles. Seules des rotations d'engins et camions pour l'enlèvement des matériaux abattus engendreront du trafic limité.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	0	L'emploi d'engins (débroussailleuse, tronçonneuse, camions,) occasionneront des nuisances sonores ponctuelles et limitées le temps des opérations de défrichement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Néant
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Néant
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Les opérations de défrichement n'occasionnent aucun éclairage puisqu'elles interviennent de jour. Aucun éclairage publique prévu par ailleurs. Seules les phares des véhicules induiront des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Néant
Emissions	Engendre-t-II des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Néant
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	Néant
	Engendre-t-it la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Seuls des rémanents et morceaux de bois seront produits pendant ces opérations. Ceux-ci seront broyés puis exportés.

				Néant
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	0	Les opérations de défrichement constituent des opérations préalables à une modification des usages du sol puisqu'il y aura en lieu et place des zones déboisées le projet de contournement de La Barque.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
Meyreuil et Ch pas d'impacts	âteauneuf-le-Rouge, Ro cumulés vis-à-vis du pr	ousset et ojet de b	: Gard arrea	ifférents avis de l'autorité environnementale sur les communes de Fuveau, danne, seuls six projets ont fait l'objet d'un avis depuis 2012. Ils n'entrainent au de liaison RD6 / A8, soit parce qu'ils n'abritaient pas les espèces visées par la es résiduelles étaient qualifiées de nulles.
_	nces du projet identific Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le défrichement est une étape préliminaire au projet routier de déviation de La Barque. Les mesures précédemment émises pour la biodiversité pourraient être revues compte tenu de la mise à jour des relevés naturalistes à venir (2020).

Rappel des mesures ayant trait aux opérations de défrichement (voir PJ au présent formulaire) :

- élaboration d'un phasage travaux en fonction du calendrier écologique des espèces
- limitation et matérialisation des emprises en phase "travaux"
- insertion paysagère adaptée en tenant des chiroptères
- abattage d'arbres respectueux des enjeux écologiques

D'autres mesures ERC concernent le projet de contournement de La Barque dans son ensemble :

- conservation d'un bâti accueillant la chouette effraie
- insertion paysagère adaptée en tenant compte des chiroptères, mise en place de barrière anti-collision
- mesures d'accompagnement ont été également émises en complément (préconisations essences végétales, AMO en phase chantier, gestion des accotements et talus routiers...);
- mesures de compensation sont en cours d'élaboration et ce notamment le long de l'Arc.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour rappel, le projet de déviation a déjà fait l'objet d'une étude d'impact, DLE etc...

Les opérations de défrichement occasionnent une rupture fonctionnelle au niveau des vallats, et de l'Arc; rupture accrue par l'aménagement routier à venir. Ce projet intègre d'ores et déjà la nécessite d'avoir recours à la réalisation d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées ainsi que leurs habitats (en cours). Une démarche compensatoire est d'ores et déjà engagée afin de préserver et restaurer les continuités écologiques et notamment boisées le long de l'Arc (en compensation de l'atteinte identifiée aux boisements rivulaires essentiellement) - MC1.

Une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

#### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

0	.1 Annexes obligatoires	-111,
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe au formulaire de demande d'examen cas par cas : cette annexe référence les essences ar borées concernées par la demande de défrichement ainsi que leur état sanitaire et comprend le dossier photographique demandé pour le point 3 de la rubrique 8.1 ci-dessus,

- Dossier d'incidence Natura 2000 ; répond à la demande du point 6 de la rubrique 8.1 ci-dessus,
- Dossier CNPN transmis de mars 2019
- Dossier et arrêté DLE.
- Avis de l'Autorité Environnementale sur le projet RD6-A8,
- Etude d'Impact de 2015 relative au dossier de DUP.
- Liste des parcelles concernée par la demande de cas par cas
- Surface de chaque secteur à défricher

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Marseille

le, 24 avril 2020

Signature

Le Directer des Routes et des Ports

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Le Division and Alberta Coules and all